

BULLETIN PARIS-OUEST

Etant donné l'actualité, le bulletin spécial véhicules est finalement reporté. Nous livrons donc un gros bulletin qui couvre l'actualité depuis près de six mois. Une page et demi sur le fameux Conseil de Division visant à aligner les conditions de travail à la DRPO avec les standards chinois, la vie de la Division, des "éléments de langage et un point sur l'activité syndicale régionale et nationale ainsi que les élections.

Je ne voudrais pas divulguer ici précisément les nouvelles instructions qui ont été données en conseil de division: je ne souhaite pas que cela serve la fraude! Car rappelez vous les mots du CSD: on est en guerre; en guerre contre les trafics de fraude (comme en Colombie en fait). On s'autorisera certes à évoquer les techniques tombées en désuétude depuis un temps raisonnable; ainsi de la technique "de l'araignée" que je ne crois pas avoir vu appliquée depuis un bout de temps. De même le contre-critère-total (vous savez, on choisit une belle voiture avec un type à cravate, calvitie et attaché-case et on la dépouille consciencieusement sans se poser de questions).

Donc: **pas d'escouades en dessous de quatre agents**; pour la sécurité, sûrement. Et si l'un d'entre eux est ID, les trois autres sont NC. SIC! devrait-on ajouter tellement cette idée est énorme. On ne prendra même pas la peine de chercher les références dans les textes pour indiquer que cette mesure est plus que border line J'imagine les réactions à tous les niveaux si le cas se produisait et qu'un agent ait un accident sur le chemin du retour: accident du travail? non. Mais l'agent est pourtant allé au travail ! L'avis de la CGT c'est que cette soit disant mesure est tellement grotesque qu'elle n'avait pour but que de choquer

Le Conseil de Division

"Le bien être des agents n'est pas ma priorité"

Le Conseil de Division est le point de départ de telles révolutions dans l'organisation de la Surveillance que les agents ont maintenant la possibilité d'émarger après sa lecture, un peu comme les infracteurs en fin de PV.

Des vacances nuit très cadrées...

Exercice mathématique

Soit un régime de travail à 37h30 par semaine

Soit deux vacances mystères à 7 heures de nuit chacune (donc qui démarreraient en fin de soirée et finiraient en début de matinée), et une à 4 heures de nuit

Soit 13% d'heures de nuit exigibles

Exercice: déterminez le temps d'heures de nuit restant disponible pour d'autres vacances dans un mois.

Démonstration

Je calcule mon volume mensuel de travail:
 $37h30 \times 4 = 150$ heures

Je calcule le temps de travail de nuit exigible sur un mois:
 $150 \times 13/100 = 19h30^*$

Les heures de nuit restant après les deux vacances:
 $19h30 - (2 \times 7) + 4 = 19h30 - 18 = 01h30$

Donc, dans un mois, je peux encore faire 01h30 de nuit en plus des trois vacances.

Malheureusement, cet exercice ne tient pas compte des heures de formation professionnelle, tir, sécurité, entretien, etc. qui ne sont pas soumises au quota d'heures de nuit.

Adieu donc 4/13, 15/00, 18/03...

CQFD

Nota: on pourra faire le même exercice avec 18% d'heures de nuit, bien que la rumeur d'un passage à 18% soit... une rumeur!

Conseil de Division, la suite

C'est mieux avec des accessoires...

L'utilisation d'accessoires visant à rendre les véhicules "plus discrets" a été proposée en brigade...il y a près de cinq ans ! ...et repris ensuite de nombreuses fois par notre hiérarchie pour faire du neuf avec du vieux. Bon anniversaire donc à l'arlésienne!

Les motards dans le collimateur

Certes, ils ont la belle vie nos motards ! Mais il semble que cela agaçe. Parmi les changements envisagés: "les vacations à plus de trois motocyclistes doivent se justifier". Donc, en cas de poursuite d'un véhicule récalcitrant sur plusieurs dizaines de kilomètres, la nuit pourquoi pas, si le dit véhicule s'arrête, les deux motards poursuivants doivent attendre les piétons pour procéder à l'intepellation du chauffeur, sous peine de ne pas respecter le PLI. Espérons que les piétons n'aurent pas pris le jumper.



"Embedded!"

Nous voilà tous mués en attachés de presse de l'Administration avec, une fois n'est pas coutume, une grande (totale?) liberté. Surprise, lors de vacations, de découvrir qu'un ou deux journalistes étaient là pour nous suivre; surprise aussi de n'avoir aucune instruction quant à l'attitude à adopter. Ces messieurs nous ont rassuré d'un "faites comme si nous n'étions pas là, faites comme d'habitude". Nous avons donc établi nos plans d'action devant la carte et devant ces messieurs, forcément curieux comme le sont par essence les journalistes. C'était le moment de se remémorer les cours de l'ENBD sur la discrétion professionnelle, etc. et les seulement quelques consignes concernant ce cas de figure: "vous ne pouvez parler qu'avec l'autorisation de la hiérarchie"; bon, on suppose qu'on l'a; mais jusqu'où? A la question "l'Administration a-t-elle un oeil sur les images (et forcément les sons) que vous prenez?", la réponse a été: "ah non, ils nous laissent prendre ce qu'on veut". Bon, on n'est donc suspicieux qu'avec les agents, ça fait plaisir. Doit on penser que ni la DR, ni le BIC ne contrôleront les images et le montage qui en sera fait?

La voix des motards...

Afin de punir les motards et de casser leur caractère fort et un peu trop rebelle à leur goût -voire même leur moral, la hiérarchie trouve que les agents motocyclistes sont en trop bonne condition physique et décide de leur diminuer le temps de sport hebdomadaire. Le CSD dit: «messieurs, jusque là et depuis 2 ans, vous faisiez 2h30 de sport par semaine et bien maintenant ce sera 2h00».... tant pis pour notre résistance à la fatigue, et donc notre sécurité. Conséquences : 882 rédigé par tout le groupe moto DRPO pour manifester son mécontentement et transmission au directeur interrégional. *Affaire à suivre...*

Joyeux Noël !

les unités doivent assurer la présence des services de la surveillance les 24 et 31 décembre au soir. En effet, on suppose que nous faisons tellement

peur aux organisations de fraude qu'elles vont se passer de réveiller pour agir massivement. Ca vous rappelle quelque chose? Mais oui, la guerre du Kippour ! Rahh ! La DRPO plus vigilante que Tsahal ! Plus qu'à espérer que nos conventions de dépôtage couvrent les nuits du 24 au 25 et du 31 au 1er. Et que le substitut du procureur n'a rien de spécial prévu ces soirs là et attend avec impatience les coups de fil relatifs à l'application de l'article 40 ! Gageons enfin que nos chefs de service seront eux aussi sur le pied de guerre en compagnie de leurs agents (une base élémentaire du management). L'occasion d'amener une petite bouteille de champagne (sans alcool) pour réchauffer les coeurs et fêter la nouvelle année LCF.



Quant on sait que les heures de rush sont conservées et redécoupées pendant des années pour donner lieu en moyenne à huit documentaires différents, on peut être inquiets.

Concernant le **droit à l'image**, on nous a expliqué que nous serions floutés si nous le souhaitions (ça tombe bien c'est la loi). Quant au précédent du collègue qui s'était vu flouté puis hop ! déflouté lors des documentaires suivants, cela ne peut s'expliquer que par une regrettable erreur, des gens ayant directement retravaillé sur les rush sans prendre de précautions. Conclusion: on sera flouté mais les images non floutées seront toujours disponibles dans un ou dix ans. Bon.

Dire que dans ce moment là, on saura retrouver les journalistes n'est ainsi pas une menace, n'en déplaise à notre hiérarchie. Car toute violation de notre droit à l'image entrainera des poursuites, cela va de soit. Gageons que cela ne se produira pas.

La (folle) vie de la division

Le savoir-faire et le faire-savoir

Début juillet, un agent des Ulis sur la route des vacances découvre des marchandises contrefaisantes dans une station service. Il en informe sa hiérarchie et la brigade se met sur l'affaire pour remonter plus amont, et en informe monsieur le CSD. Quelques jours plus tard, au même endroit lors d'une opération avec la brigade de Val de Seine, monsieur le CSD entrant dans la même station avec l'inspectrice Divisionnaire tombe sur les dites marchandises contrefaisantes. Il en fait part aux agents de VDS présents et dit qu'il y aurait là "quelque chose à creuser" si des fois des agents voulaient se "mettre sur le coup." Un bel exemple de la vieille méthode du "divisionner pour mieux régner"

Convoquer le bout de gras?

La tendance actuelle à la convocation n'est pas un signe de crispation de notre hiérarchie, oh non (et puis on ne peut pas éternellement continuer à se crispier, hein, après on reste coincé). En effet, à un agent qui était convoqué à la Division on a finalement dit que l'objet de cette convocation était en fait -simplement- de discuter avec lui. Certes, on peut déplorer le coût de telles discussions (en personnel de catégories B et A mobilisés, escouades en attente d'un de leurs membres pour pouvoir aller travailler) eu égard aux objectifs d'efficience de notre administration. Discuter alors qu'on croise en voiture une escouade sur son lieu de contrôle ne coûterait pas plus cher (c'est un euphémisme!).

La voie -hiérarchique- royale

Monsieur le CSD l'a confirmé à un agent, accusé de "fourberie" par sa hiérarchie: appeler un collègue d'une autre Direction pour lui demander son avis sur un point du règlement sans

passer VH est une faute! Tremblez !

La petite phrase

Nous avons oublié dans le dernier bulletin d'inscrire la petite phrase qui avait le plus attiré notre attention; celle choisie datait il est vrai un peu mais était savoureuse, lisez plutôt: monsieur le Divisionnaire, lors d'une réunion à Val de Seine, à un agent qui lui rappelait une directive qu'il avait donnée un peu plus tôt: "*vous m'avez mal compris, je suis responsable de mes paroles, mais pas de la manière dont vous les comprenez*" Du coup, comme les petites phrases fleurissent, et pour ne pas prendre de retard, nous livrons la dernière en date: "*ne cherchez pas là où vous pensez trouver*" (!!!) Certes, remettons la saillie drôlatique dans son contexte, il s'agissait d'éviter de trouver de petits bouts de RDC qui obligent à dresser une procédure. On notera donc que la recherche des indices papier ou petites quantité de dure sont à proscrire car on risque... de trouver. De même une VAC ne s'envisage que si la personne face à nous "en a dans le slip", et pas qu'un peu! C'est vrai qu'en dessous de 20kg c'est pas douanier.

Cachez ce joint que je ne saurais voir!

Et comme tout est prévu, c'est monsieur le CSD qui nous donne la martingale, en réponse à la question: que doit on faire si finalement, dans un moment d'égarement, on trouve dans un véhicule un petit morceau de RDC? Et bien, on doit "prendre ses responsabilités". Cette phrase mystérieuse mérite explications. Je renvoie pour cela au glossaire hiérarchique livré plus bas.

Que pense monsieur le Directeur interrégional de tout cela, lui qui, en visite à Gennevilliers, rappelait que chaque petit contentieux a son

importance? Il faudra qu'on lui demande à l'occasion...

ID

Notre hiérarchie semble changer son fusil d'épaule: Alors qu'on nous avait dit qu'au bout de cinq ID, la personne pouvait être convoquée car prendre cinq ID était un signe potentiel de mal être de l'agent, l'administration se montre encore plus prudente aujourd'hui: à un agent qui avait signalé son ID par téléphone à son CDU, il a été signifié, toujours par le sûr moyen du répondeur téléphonique, que son ID était refusée et qu'il lui serait demandé un certificat médical. Certains esprits mal intentionnés y auront vu un sous-entendu (car nous sommes dans une Direction qui aime les sous entendus): si tu ne ramènes pas fissa un certificat, tu vas avoir des ennuis. Que nenni: l'administration, enfin consciente que nous effectuons un travail difficile, ne prend plus le risque de se livrer à un entretien avec l'agent concernant son moral, entretien hasardeux pour des non spécialistes, même nantis de formations de "management". Bien lui en a pris! L'agent a été mis en CM pour trois jours par son médecin. On voit les limites de l'auto médication: l'agent estimait pouvoir être sur pieds le lendemain alors qu'en fait, après avis médical, son état étant plus grave qu'il ne l'avait pensé, il a été arété plus longtemps. CQFD: l'ID ne doit pas comme on l'entend trop souvent avoir une cause médicale: quand on est atteint d'une pathologie, il faut aller voir un médecin. Le seul bémol est la réaction de la sécurité sociale si, comme on peut l'imaginer, les CM remplacent les ID dans l'avenir: c'est cet organisme qui paiera les salaires en lieu et place de la Douane. Et ça, elle n'aime pas la sécu !

L'activité syndicale interrégionale

La Commission Régionale de la Masse

On passera rapidement car pour ce qui concerne Paris-Ouest, l'occurrence est quasi nulle: la Masse, on le sait, dispose de très peu de logements dans l'Ouest parisien, ainsi qu'à Paris intra muros; de facto, ces derniers logements sont demandés par des agents de toute l'Ile de France.

On retiendra que si l'EPA Masse restitue des logements aux bailleurs (ie: abandonne leur réservation dans l'Est parisien où l'offre est parfois inadaptée à la demande), le nombre de nouveaux logements réservés à ces mêmes bailleurs est ridiculement bas. Aucun en l'occurrence accessible pour des agents de notre DR.

Le groupe de travail

"Surveillance" du 24 novembre

Ce GT DI "Surveillance" a abordé principalement les problèmes rencontrés au sein de la BSITM de la DR de Paris. Etant donné que les aspects immobiliers ont ensuite été évoqués pour l'ensemble de la DI, dont Paris-Ouest, la CGT -et FO- ont interpellé monsieur Guillemain sur la situation de la brigade de **Val de Seine et son exigüité**, de plus en plus problématique avec l'arrivée de trois nouveaux motards dès janvier. Monsieur Guillemain a indiqué que la surface de la brigade était tout à fait satisfaisante pour le nombre d'agents et qu'il n'y avait donc aucun problème. Si l'aplomb peut à terme irriter, dans un premier temps il décontenance. Nous avons tout de même insisté sur le fait que les agents commencent à s'empiler comme des sardines et que les toilettes ne

peuvent en aucun cas constituer des vestiaires décents, ni les couloirs étroits. Monsieur le Directeur interrégional a demandé que ce problème soit étudié et que s'il était avéré, des solutions soient apportées.

La CGT a demandé quel était le calendrier prévu pour la livraison du deuxième lot de **gilets pare-balles** devant arriver à la DI. Ils devraient être là **sous quinze jours**, cette fois ciglés Gendarmerie. Tous les points n'ayant pu être traités, un second GT aura lieu au printemps.

Un compte rendu exhaustif de ce GT pourra être fourni aux adhérents s'ils le souhaitent.

L'activité nationale

Le groupe de travail "adaptation des outils et méthodes de travail de la surveillance aux nouveaux trafics frauduleux" du 18 novembre à la Direction Générale

abordait, dans la continuité du GT "Free flow" du mois de mars, toutes les "nouveau-tés" organisationnelles et techniques développées en ce moment au niveau national. Un compte rendu sera envoyé aux adhérents. Réjouissons nous simplement ici d'une avancée, en ce que la DG a entériné la demande faite par l'ensemble des syndicats lors du précédent GT de voir se mettre en place une vraie politique de formation conduite et non des formations "en cascade" bien aléatoires: 1000 formations sur circuit doivent finalement être dispensées en 2012 aux agents volontaires dans le cadre de l'adaptation au "free flow".

Les élections

Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont accordé leur confiance à la CGT lors des élections professionnelles. La large hausse de notre syndicat sur la DRPO va asseoir notre position et légitimer notre action, bien qu'avec en moyenne 17,5% des voix, nous n'atteignons pas encore les scores réalisés ailleurs. A l'échelle nationale, la CGT est le 1er syndicat (30% en CAPC catégorie B, 33% en catégorie C pour mémoire) ; pour l'Ile de France, nous sommes également premiers. Cette position étant un moyen plus qu'une fin, 2012 sera l'année de l'intensification de l'activité syndicale de la CGT sur Paris-Ouest, qui en a bien besoin.

Les élus CGT en local:

CAPL n°2 : CP Fabienne CELESTE - Nadine FILORI (sup)

C1 Christophe RIBOULEAU - Isabelle VAREY (sup)

CAPL n°3 : ACP1 Corinne BATTISTON - Sylvie FOUCHET (sup)

ACP2 Yann KERHERVE - Sébastien CLAUDE (sup)

CTL : titulaires : Pierre André, Natacha Duffuler, Pierre-Yves Gabay

suppléants: Marien Alphand, Olivier Hahn, Eliane Sallanne

Le bulletin Paris-Ouest

Le présent bulletin CGT "DRPO" connaît un succès certain. Du coup, afin de le mettre en adéquation avec l'actualité syndicale trépidante de la Direction, nous visons une sortie plus régulière et à intervalles plus rapprochés; nous souhaiterions aussi que les sujets abordés dépassent le domaine de la surveillance (certes mouvementé!); dès lors, les participations pertinentes sont les bienvenues.